



**Règlement Intérieur
Atelier Biodanza
2026-2027**

N° SIRET 808 812 572 00010
RNA W4420112731

PERIODE DES COURS :

- Les cours ont lieu entre le mois de septembre et juin pendant les périodes scolaires.
- Il n'y a pas de cours les jours fériés et pendant les vacances scolaires, sauf exceptions.
- Les cours se déroulent au CSC La FONTAINE 11 rue du Languedoc 44230 St Sébastien sur Loire

ATELIERS :

- Il est recommandé d'arriver au moins 5 minutes avant le démarrage des cours
- En cas d'impossibilité de venir, il est possible de prévenir l'association par tout moyen afin de respecter la convivialité du groupe.
- A titre exceptionnel, un atelier peut être décalé à une autre date après que les participants aient été préalablement prévenus.
- Un atelier peut être annulé par manque de participants (inférieur à 5)
Les participants sont prévenus avant.

TARIFS

- Lors d'une séance « porte ouverte » l'atelier est gratuit pour tous.
- Il est possible de réaliser une séance découverte au tarif de 5 euros

Le montant de l'adhésion annuelle ATDU
est de 10 euros



Le règlement est possible à chaque séance
réalisée 10 euros



ASSURANCE

- Les accidents corporels en séance et qui ne sont pas de la faute du professeur ne sont pas pris en charge par l'association.
- Une responsabilité civile et dommages aux biens mobiliers est garantie par l'association.
- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

SECURITE

- Au regard de l'assurance de l'association respecter les consignes données pendant les séances.
- Danser avec prévoyance et lors des déplacements maintenir un contact visuel constant avec l'environnement permet d'éviter des collisions

EXCLUSION

Sont considérés motifs d'exclusion :

- La mise en danger d'autrui pendant un atelier
- Le non-respect des règles de sécurité en vigueur dans les locaux utilisés.
- Le non-paiement de la participation aux ateliers.
- La dégradation du matériel des locaux utilisés
- Propos désobligeants envers les autres membres
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association
- Non respect des statuts et du règlement intérieur